



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-047-2023-02

PUBLIÉ LE 20 FÉVRIER 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

- IDF-2023-02-06-00011 - Arrêté n° DOS 2023 / 147 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites **??** « LABO XV » sis 353, rue de Vaugirard à PARIS (75015) (4 pages) Page 3
- IDF-2023-02-06-00010 - ARRÊTÉ n° DOS 2023 / 165 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites **??** « EYLAU-UNILABS » sis 55-57 rue Saint-Didier à PARIS (75016) (6 pages) Page 8
- IDF-2023-02-09-00003 - ARRÊTÉ n° DOS 2023/170 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites **??** « CERBALLIANCE IDF SUD » sis, 41 rue du Bois Chaland Parc d'activité du Bois Chaland Bât. B lot 17 à LISSES (91090) (11 pages) Page 15

Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires

- IDF-2023-02-21-00001 - ARRÊTE N° DOS-2023/604 portant agrément de la SASU AMBULANCES TRICOLORE (77270 Villeparisis) (2 pages) Page 27
- IDF-2023-02-20-00003 - ARRÊTE N° DOS-2023/686 portant retrait d'agrément de la SARL CT AMBULANCE (77200 Torcy) (2 pages) Page 30
- IDF-2023-02-20-00002 - ARRÊTE N° DOS-2023/688 portant transfert des locaux de la SARL ASHRAF ayant pour nom commercial AMBULANCES DES EMBRUNS (78180 Montigny-le-Bretonneux) (2 pages) Page 33

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-02-06-00011

Arrêté n° DOS 2023 / 147 portant autorisation
de fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale multi-sites
« LABO XV » sis 353, rue de Vaugirard à PARIS
(75015)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

**Arrêté n° DOS – 2023 / 147
portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« LABO XV » sis 353, rue de Vaugirard à PARIS (75015)**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** La loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté n° DS 2022-066 du 26 juillet 2022 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS-2022/841 du 9 février 2022 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LABO XV », sis 353, rue de Vaugirard à PARIS (75015).

CONSIDERANT

La demande reçue en date du 24 août 2022 et complétée les 28 septembre, 24 octobre 2022 et 12 janvier 2023 du Docteur Natalio AWANDA, représentant légal du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LABO XV », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABO XV », sise 353, rue de Vaugirard à PARIS (75015), en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- L'intégration de Monsieur Firas CHOUKRI, pharmacien biologiste, en qualité de Président et nouvel associé de la SELAS « LABO XV » à compter du 1^{er} octobre 2022, au moyen du prêt de consommation d'une action de la société « LABO XV » à son profit ;
- L'intégration de Monsieur Samir CONSTANTINI, médecin biologiste salarié au sein de la SELAS « LABO XV » à compter du 22 août 2022 ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Monsieur Natalio AWANDA pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2022 et la

démission de son mandat de Président de la SELAS « LABO XV » à compter du 30 septembre 2022.

- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral de biologiste conclue entre la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABO XV » et Monsieur Firas CHOUKRI en date du 22 août 2022, à compter du 1^{er} octobre 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie de l'autorisation accordée par arrêté ministériel du 13 septembre 2018 à Monsieur Firas CHOUKRI pour exercer en France la profession de pharmacien dans la spécialité biologie médicale, ainsi que son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens à compter du 1^{er} octobre 2022 ;
- CONSIDERANT** La convention de prêt de consommation d'actions conclue entre la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABO XV » et Monsieur Firas CHOUKRI en date du 22 août 2022, à compter du 1^{er} octobre 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie du contrat à durée indéterminée conclu entre la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABO XV » et Monsieur Samir CONSTANTINI en date du 22 août 2022, à compter du 1^{er} septembre 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie du diplôme d'Etat de docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Monsieur Samir CONSTANTINI, ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des médecins ;
- CONSIDERANT** La copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABO XV » en date du 21 août 2022 actant :
- l'intégration de Monsieur Firas CHOUKRI en qualité de biologiste associé à compter du 30 septembre 2022, ainsi que l'agrément du prêt d'actions à son profit à compter du 30 septembre 2022 ;
 - l'intégration de Monsieur Samir CONSTANTINI en qualité de biologiste salarié à compter du 22 août 2022.
- CONSIDERANT** La copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SELAS « LABO XV » en date du 26 septembre 2022 actant :
- la démission de Monsieur Natalio AWAIDA de son mandat de Président de la SELAS « LABO XV » à compter du 30 septembre 2022 ;
 - la nomination de Monsieur Firas CHOUKRI en qualité de Président de la SELAS « LABO XV » en lieu et place de Monsieur Natalio AWAIDA à compter du 1^{er} octobre 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie de la décision de la chambre disciplinaire nationale de l'Ordre des médecins en date du 20 juin 2022 prononçant à l'encontre de Monsieur Natalio AWAIDA une interdiction d'exercer la médecine pendant une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2022 ;
- CONSIDERANT** La copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SELAS « LABO XV » en date du 1^{er} janvier 2023 actant la modification de la répartition du capital social de la société et approbation des conventions de prêts de consommation d'actions détenues par Monsieur Natalio AWAIDA :
- De 106 actions au profit de Monsieur Firas CHOUCRI,
 - De 39 actions au profit de Monsieur Roland KABLA,
 - De 39 actions au profit de Monsieur Mohammed DJELLEL,
 - De 39 actions au profit de Monsieur Jacques ASSAYAG ;
- CONSIDERANT** Les copies des conventions de prêts de consommation d'actions conclues entre Monsieur Natalio AWAIDA et, respectivement, Messieurs Roland KABLA, Mohammed DJELLEL et Jacques ASSAYAG en date du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au 30 septembre 2023 ;

CONSIDERANT La copie des statuts de la SELAS « LABO XV » mis à jour à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 1^{er} octobre 2022 ;

CONSIDERANT La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote au sein de la SELAS «LABO XV» en date du 1^{er} janvier 2023 et valable jusqu'au 30 septembre 2023 ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale « LABO XV » dont le site principal est situé 353, rue de Vaugirard à PARIS (75015), dirigé par **Monsieur Firas CHOUKRI**, biologiste responsable, exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABO XV », sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le N° 75 005 204 5, est autorisé à fonctionner sous le n° 75-480 sur les trois sites listés ci-dessous :

1. Le site Vaugirard siège social et site principal
353, rue de Vaugirard à PARIS (75015), 1^{er} étage
Ouvert au public
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 205 2

2. Le site Mozart
16, Avenue Mozart à PARIS (75016)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 207 8

3. Le site Pavé de Grillon
19, rue Pavé de Grillon à THIAIS (94320)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 069 6

La liste des six biologistes médicaux, dont quatre associés et un biologiste responsable exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale, est la suivante :

1. **Monsieur Firas CHOUKRI, pharmacien, biologiste responsable, Président**
2. Monsieur Mohamed DJELLEL, pharmacien, biologiste médical
3. Monsieur Clément Roland KABLA, pharmacien, biologiste médical
4. Monsieur Jacques ASSAYAG, pharmacien, biologiste médical
5. Monsieur Antoine KHOURY, pharmacien, biologiste médical salarié
6. **Monsieur Samir CONSTANTINI, médecin, biologiste médical salarié, à raison de 2j/semaine.**

La répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « LABO XV » est la suivante :

Associés	Nombre d'actions	Droits de vote	Droits de vote en %
Monsieur Firas CHOUKRI	131	131	26.20%
Monsieur Mohamed DJELLEL	40	40	8%
Monsieur Clément Roland KABLA	40	40	8%
Monsieur Jacques ASSAYAG	40	40	8%
<i>Sous-total Associés Professionnels Internes</i>	251	251	50.20%
Monsieur Natalio AWAÏDA	249	249	49.80%
<i>Sous-total Associés Professionnels Externes</i>	249	249	49.80%
TOTAL	500	500	100%

ARTICLE 2^e: L'arrêté n°DOS-2022/841 du 9 février 2022 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LABO XV » est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3^e: Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4^e: La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 6 février 2023

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

Par délégation
La Directrice du pôle Efficience

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-02-06-00010

ARRÊTÉ n° DOS 2023 / 165 portant autorisation
de fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale multi-sites
« EYLAU-UNILABS » sis 55-57 rue Saint-Didier à
PARIS (75016)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ n° DOS – 2023 / 165

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« EYLAU-UNILABS » sis 55-57 rue Saint-Didier à PARIS (75016)**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** La loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté n° DS 2022-066 du 26 juillet 2022 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS-2022/3372 en date du 23 novembre 2022 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « EYLAU-UNILABS », sis 55-57 rue Saint-Didier à PARIS (75016).

CONSIDÉRANT La demande reçue le 28 octobre 2022 déposée par Maître Anne-Sophie FROVO du cabinet SEGIF PARIS (75017), mandaté par le représentant légal du laboratoire de biologie médicale « EYLAU UNILABS », sis 55-57, rue Saint Didier à PARIS (75016), exploité par la SELAS « EYLAU UNILABS », sise à la même adresse, en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- La fermeture du site pré-post analytique sis, 73 rue Romainville à PARIS (75019) et l'ouverture du site pré-post analytique sis, 79 rue Martre à CLICHY (92110) prévue le 1^{er} avril 2023 ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical salariée de Madame Mickelina LABAKY au 30 octobre 2022.

1/6

CONSIDÉRANT L'extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale mixte de la SELAS « EYLAU UNILABS » en date du 3 octobre 2022 actant :

- La fermeture du site pré-post analytique sis, 73 rue Romainville à PARIS (75019) et l'ouverture du site pré-post analytique sis, 79 rue de Martre à CLICHY (92110) ;

CONSIDÉRANT La copie du bail commercial conclu entre la Société BUSQUET INVEST (le bailleur) et la SELAS « EYLAU UNILABS » (le preneur), portant sur les locaux dans lesquels sera exploité le nouveau site sis, 79 rue Martre à CLICHY (92110) ;

CONSIDÉRANT Les plans des locaux du site sis 79, rue de Martre à CLICHY (92110) dans leur version du 6 septembre 2022, la liste des superficies des pièces dont le bureau dédié à l'exercice du biologiste polyvalent responsable mesurant 11 m2, ainsi que les éléments relatifs à la signalétique de « laboratoire de biologie médicale » ;

CONSIDÉRANT L'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de la société « EYLAU UNILABS » en date du 3 octobre 2022 actant la démission de Madame Mickelina LABAKY à effet au 30 octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT La lettre de démission de Madame Mickelina LABAKY au 7 décembre 2022 ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale dont le siège social est situé 55-57, rue Saint-Didier à PARIS (75016), et codirigé par les six biologistes coresponsables suivants :

1. Monsieur Pascal MAILLET, Président et biologiste coresponsable
2. Madame Marion BEAUMONT, Directeur général et biologiste coresponsable
3. Madame Magali SOUIBRI, Directeur général et biologiste coresponsable
4. Madame Anne LE DU, Directeur général et biologiste coresponsable
5. Monsieur Arnaud MAUDRY, Directeur général et biologiste coresponsable
6. Madame Nadia KAZDAR, Directeur général et biologiste coresponsable

exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée « EYLAU-UNILABS » sise à la même adresse et enregistrée sous le fichier FINESS EJ n° 75 004 865 4 est autorisé à fonctionner sous le n° 75-431 sur les dix-neuf sites suivants, dont un fermé au public :

1. Le site principal et siège social
55-57, rue Saint-Didier à PARIS (75016)
Ouvert au public
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), et de biologie de la reproduction (activités biologiques d'assistance médicale à la procréation, spermologie diagnostique)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 866 2
2. Le site du Roule
34, avenue du Roule à NEUILLY-SUR-SEINE (92200)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie) microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse), génétique constitutionnelle
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 630 9
3. Le site Parmentier
102, rue Parmentier à PARIS (75011)
Ouvert au public

Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 867

4. **Le site Maussins, jusqu'au 31 mars 2023**
73 rue de Romainville à PARIS (75019)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 868 8
4. **Le site Clichy, à compter du 1^{er} avril 2023**
79 rue de Martre à CLICHY (92110)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 004 014 4
5. Le site Damrémont
43, bis rue Damrémont à PARIS (75018)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 059 3
6. Le site Victor Hugo à compter du
27, boulevard Victor Hugo à NEUILLY-SUR-SEINE (92200)
Fermé au public
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée),
hématologie (hématocytologie, hémostase)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 848 7
7. Le site Cherest, Clinique Pierre Cherest
5, rue Pierre Cherest à NEUILLY-SUR-SEINE (92200)
Ouvert au public
Pratiquant les activités biologiques d'assistance médicale à la procréation
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 868 5
8. Le site Nicolo, Clinique la Muette
46-48, rue Nicolo à PARIS (75016)
Ouvert au public pour les activités biologiques d'assistance médicale à la
procréation
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 534 5
9. Le site Suffren
82, avenue de Suffren à PARIS (75015)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 970 2
10. Le site Auteuil
31, rue d'Auteuil à PARIS (75016)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 971 0
11. Le site Passy
1-3 rue Nicolo à PARIS (75016)
Ouvert au public
Pratiquant les activités d'immunologie cellulaire spécialisée
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 973 6
12. Le site Chaillot
10, rue de Chaillot à PARIS (75116)

Ouvert au public,
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 972 8

13. le site Crimée
83, rue de l'Ourcq à PARIS (75019)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 974 4
14. Le site Suchet
26, rue de Meaux à PARIS (75019)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 751 5
15. Le site DRAVEIL
141, avenue Henri Barbusse à DRAVEIL (91210)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 954 6
16. Le site CORBEIL-ESSONNES
28, rue de Paris à CORBEIL- ESSONNES (91100)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 955 3
17. Le site BRUNOY
3, boulevard Charles de Gaulle
Centre Commercial Talma à BRUNOY (91800)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 956 1
18. Le site MONTGERON
87, avenue de la République à MONTGERON (91230)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 952 0
19. Le site YERRES
Hôpital privé du Val d'Yerres
29, rue de l'Abbaye à YERRES (91330)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie) et microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 951 2

La liste des vingt-quatre biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale, dont vingt biologistes associés, est la suivante :

1. Monsieur Pascal MAILLET, pharmacien biologiste coresponsable, Président
2. Monsieur Arnaud MAUDRY, pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur général
3. Madame Marion BEAUMONT, pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur général
4. Madame Magali SOUIBRI, médecin, biologiste coresponsable, Directeur général

5. Madame Anne LE DU, pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur général
6. Madame Nadia KAZDAR, médecin, biologiste coresponsable, Directeur général
7. Monsieur Robert DOSBAA, pharmacien, biologiste médical, associé
8. Monsieur Christophe DELAUNAY, pharmacien, biologiste médical, associé
9. Madame Isabelle ROZET-PIALES, pharmacien, biologiste médical, associée
10. Madame Claire THEBAULT, médecin, biologiste médical, associée
11. Monsieur Farridine ABDALLAH, pharmacien, biologiste médical, associé
12. Monsieur Hussein AMMAR, pharmacien, biologiste médical, associé
13. Madame Christine CUSSON-BONNEFOY, pharmacien, biologiste médical, associée
14. Madame Myriam ROY, médecin, biologiste médical, associée
15. Madame Célia BRUGUEIROLLE, médecin, biologiste médical, associée
16. Monsieur Ismail LAZZOUNI, médecin, biologiste médical, associé
17. Madame Christina LESCHI, pharmacien, biologiste médical, associée
18. Madame Victoria WINDAL, pharmacien, biologiste médical, associée
19. Madame Zena KHAZNADAR, pharmacien, biologiste médical, associée
20. Madame Taous CHOUGAR, médecin, biologiste médical, associée

21. Madame Lina HAMZE, médecin, biologiste médical
22. Monsieur Hamdane HENDOUCHE, médecin, biologiste médical
23. Madame Arlette Perrine TALLA, médecin, biologiste médical
24. Monsieur Jamal ALFAISAL, pharmacien, biologiste médical

La répartition du capital social de la SELAS « EYLAU-UNILABS » et des droits de vote restant inchangée, est la suivante :

Associés	Nombre d'actions	Capital en %	Droits de vote	Droits de vote en %
Pascal MAILLET	14 110 790	0,1686093468 %	4 175 907 185	25,0000001 %
Marion BEAUMONT	1	0,0000000119 %	1 392	0,0000083 %
Nadia KAZDAR	1 000 000	0,0119489658 %	1 391 961 625	8,3332889 %
Anne LE DU	1 000 000	0,0119489658 %	1 391 961 625	8,3332889 %
Arnaud MAUDRY	1	0,0000000119 %	1 392	0,0000083 %
Magali SOUIBRI	1 000 000	0,0119489658 %	1 391 961 625	8,3332889 %
Farridine ABDALLAH	1	0,0000000119 %	1 392	0,0000083 %
Hussein AMMAR	1	0,0000000119 %	1 392	0,0000083 %
Célia BRUGUEIROLLE	1	0,0000000119 %	1 392	0,0000083 %
Taous CHOUGAR	1	0,0000000119 %	1 392	0,0000083 %
Christine CUSSON-BONNEFOY	1	0,0000000119 %	1 392	0,0000083 %
Christophe DELAUNAY	1	0,0000000119 %	1 392	0,0000083 %
Robert DOSBAA	1	0,0000000119 %	1 392	0,0000083 %
Ismail LAZZOUNI	1	0,0000000119 %	1 392	0,0000083 %
Cristina LESCHI	1	0,0000000119 %	1 392	0,0000083 %
Isabelle ROZET-PIALES	1	0,0000000119 %	1 392	0,0000083 %
Myriam ROY	1	0,0000000119 %	1 392	0,0000083 %
Claire THEBAULT	1	0,0000000119 %	1 392	0,0000083 %
Victoria WINDAL	1	0,0000000119 %	1 392	0,0000083 %

Zena KHAZNADAR	1	0,0000000119 %	1 392	0,0000083 %
Sous-total Associés Professionnels Internes	17 110 806	0,204456435 %	8 351 814 332	50,00000012 %
DYNABIO UNILABS	2 960 026 510	35,36925546 %	2 960 026 510	17,7208592 %
UNITED LABORATORIES BARCELONA	3 177 000 000	37,96186427 %	3 177 000 000	19,0198194 %
BIOLAB UNILABS	215 787 818	2,57844125 %	215 787 818	1,2918619 %
Sous-total Associés Professionnels Externes	6 352 814 328	75,909560980 %	6 352 814 328	38,032540458 %
Indivision Paul COHEN- BACRIE	2 000 000	0,02389793 %	2 000 000	0,0119734 %
SAS « LABORATOIRE UNILABS FRANCE »	1 997 000 000	23,86208465 %	1 997 000 000	11,9554861 %
Sous-total Tiers Porteurs	1 999 000 000	23,885982584 %	1 999 000 000	11,967459530 %
TOTAL	8 368 925 134	100,00 %	16 703628 660	100,00 %

ARTICLE 2^e : L'arrêté n°DOS-2022/3372 en date du 23 novembre 2022 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « EYLAU UNILABS » est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3^e : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4^e : La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 06 février 2023

Pour la Directrice générale de l'Agence
régionale de santé d'Ile-de-France
Par délégation

La Directrice du Pôle Efficience

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-02-09-00003

ARRÊTÉ n° DOS 2023/170 portant autorisation
de fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale multi-sites

« CERBALLIANCE IDF SUD » sis, 41 rue du Bois
Chaland Parc d'activité du Bois Chaland Bât. B
lot 17 à LISSES (91090)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ n° DOS – 2023/170

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« CERBALLIANCE IDF SUD » sis, 41 rue du Bois Chaland – Parc d'activité du Bois Chaland
Bât. B – lot 17 à LISSES (91090)**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** La loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté n° DS 2022-066 du 26 juillet 2022 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté DOS n°2022/3482 du 26 octobre 2022 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « CERBALLIANCE IDF SUD » sis, 41 rue du Bois Chaland – Parc d'activité du Bois Chaland – Bât. B – lot 17 à LISSES (91090).

CONSIDÉRANT

La demande reçue en date du 15 décembre 2022 et complétée les 4 et 19 janvier 2023 de Monsieur Abdelkader MERAH, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE IDF SUD », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « CERBALLIANCE IDF SUD » sise 41, rue du Bois Chaland – Parc d'activités du Bois Chaland – Bât.B – lot 17 à LISSES (91090), en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- La fermeture du site pré-post analytique sis 42, rue François Mouthon à CHILLY MAZARIN (91380) et l'ouverture du site pré-post analytique sis 97, rue de Verdun à SURESNES (92150) prévue le 7 février 2023 ;
- L'agrément de Monsieur Baptiste HOMMERIL, pharmacien biologiste, en qualité de nouvel associé au sein de la société « CERBALLIANCE IDF SUD » en date du 1^{er} décembre 2022, au moyen de la cession d'une action à son profit ;
- La démission de Monsieur Patrice HERISSON, pharmacien biologiste, de ses fonctions de directeur général de la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » en date du 31 décembre 2022.

CONSIDERANT Le procès-verbal des décisions du Président en date du 15 décembre 2022 actant la démission de Monsieur Patrice HERISSON de ses fonctions de directeur général de la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » en date du 31 décembre 2022 ;

CONSIDERANT Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » en date du 28 novembre 2022 actant :

- L'autorisation du transfert du site situé 42, rue François Mouthon à CHILLY MAZARIN (91380) au 97, rue de Verdun à SURESNES (92150) prévue le 7 février 2023 ;
- L'agrément de Monsieur Baptiste HOMMERIL en qualité de nouvel associé de la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD », en date du 1^{er} décembre 2022.

CONSIDERANT L'ordre de mouvement matérialisant la cession d'action de Monsieur Patrice HERISSON au profit de Monsieur Baptiste HOMMERIL en date du 1^{er} décembre 2022 ;

CONSIDERANT La convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » et Monsieur Baptiste HOMMERIL en date du 18 novembre 2022, à compter du 1^{er} décembre 2022 ;

CONSIDERANT La copie du diplôme d'état de docteur en pharmacie, le diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordé à Monsieur Baptiste HOMMERIL, et son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens à compter du 1^{er} décembre 2022 ;

CONSIDERANT Le bail commercial conclu entre la SCPI FONCIERE REMUSAT, représentée par son gérant statutaire la Société ATLAND VOISIN, elle-même représentée par Monsieur Jean-Christophe ANTOINE, Président, désigné « le Bailleur » et la société « CERBALLIANCE IDF SUD », désignée « le Preneur » en date du 2 novembre 2022, portant sur la location des locaux situés 97 rue de Verdun à SURESNES (92150) ;

CONSIDERANT Les plans des locaux du site sis, 97 rue de Verdun à SURESNES (92150), la liste des superficies des pièces notamment le bureau dédié à l'exercice des fonctions de biologiste responsable mesurant 13m², ainsi que les éléments relatifs à la signalétique intérieure et extérieure de « laboratoire de biologie médicale » ;

CONSIDERANT La liste du personnel et des équipements du nouveau site ;

CONSIDERANT La nouvelle répartition du capital social de la société « CERBALLIANCE IDF SUD ».

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Le laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE IDF SUD » dont le site principal est situé au 41, rue du Bois Chaland – Parc d'activité du Bois Chaland – Bât. B – lot 17 à LISSES (91090) codirigé par Monsieur Abdelkader MERAH, Madame Laïla SEHBANI WATESCHOOT et Monsieur Marc VAN DE LOO, exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « CERBALLIANCE IDF SUD » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 91 002 040 3, est autorisé à fonctionner sous le n°91-166 sur les cinquante-deux sites, dont un fermé au public, listés ci-dessous :

1 - Le site Lisses, site principal et siège social

41, rue du Bois Chaland – Parc d'activités du Bois Chaland – Bât. B – lot 17 à LISSES (91090)

Fermé au public

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Immunologie (allergie, auto-immunité), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 059 3

2- Le site Jacques Cartier

Hôpital Privé JACQUES CARTIER – 6 avenue du Noyer Lambert à MASSY (91300), Ouvert au public

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (sérologie infectieuse, bactériologie (examens directs), parasitologie-mycologie (diagnostic biologique du paludisme)

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 036 1

3- Le site Claude Galien

Hôpital Privé CLAUDE GALIEN - 20 route de Boussy à QUINCY-SOUS-SENART (91480)

Ouvert au public

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (sérologie infectieuse bactériologie (examens directs), parasitologie-mycologie (diagnostic biologique du paludisme)

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 965 2

4- Le site Sainte-Geneviève-des-Bois

68, route de Corbeil à SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS (91700)

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 961 1

5- Le site Evry

3, place Pierre Mendès France à EVRY (91000)

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 962 9

6- Le site Soisy-sur-Seine

28 boulevard de la République à SOISY-SUR-SEINE (91450)

Site pré-analytique et post-analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 963 7

7- Le site Chilly-Mazarin
Place de la Libération à CHILLY-MAZARIN (91380)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 035 3

8- Le site Bligny - Centre Hospitalier de BLIGNY
Rue de Bligny à BRIIS-SOUS-FORGES (91640)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée),
Hématologie (hématocytologie, hémostase), Microbiologie (bactériologie, sérologie
infectieuse)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 161 7

9- Le site Massy Thomas
28 Allée Albert Thomas à MASSY (91300)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 090 8

10- Le site Chilly Gravigny
97, rue de Gravigny à CHILLY MAZARIN (91380)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 088 2

11- Le site Chilly Mouthon jusqu'au 6 février 2023
42, rue François Mouthon à CHILLY MAZARIN (91380)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 089 0

11-Le site Suresnes à compter du 7 février 2023
97 rue de Verdun à SURESNES (92150)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 004 004 5

12- Le site Massy Molière
8, rue Molière à MASSY (91300)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 091 6

13-Le site Juvisy
10 avenue d'Estienne d'Orves à JUVISY-SUR-ORGE (91260)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 162 5

14- Le site Morigny
Rue du Four à Chaux
Centre commercial Les Rochettes à MORIGNY-CHAMPIGNY (91150)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 120 3

15- Le site Corbeil
16/22 rue Féray à CORBEIL-ESSONNES (91100)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 992 6

16- Le site Bretigny Moinerie
194, boulevard de France à BRETIGNY-SUR-ORGE (91220)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 994 2

- 17- Le site Grigny
12, place Henri Barbusse à GRIGNY (91350)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611: 91 002 001 5
- 18- Le site Lardy
5 rue Louis René Villermé à LARDY (91510)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611: 91 001 993 4
- 19- Le site Paray-Vieille-Poste
100, avenue de Verdun à PARAY-VIEILLE-POSTE (91550)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 998 3
- 20- Le site Ris Plateau
33, rue Pierre Brossolette à RIS-ORANGIS (91130)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 002 3
- 21- Le site Saint-Pierre-du-Perray
16, rue du Commerce à SAINT-PIERRE-DU-PERRAY (91280)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 991 8
- 22- Le site Savigny-sur-Orge
32, boulevard Aristide Briand à SAVIGNY-SUR-ORGE (91600)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 000 7
- 23- Le site Verrières
3, rue Joseph Groussin à VERRIERES-LE-BUISSON (91370)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 996 7
- 24- Le site Vigneux
51-53, avenue Henri Barbusse à VIGNEUX-SUR-SEINE (91270)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 995 9
- 25- Le site Viry Port Aviation
93, boulevard Gabriel Péri à VIRY-CHATILLON (91170),
Site pré-post analytique,
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 999 1
- 26- Le site Viry Plateau
57, avenue du Commandant Barre à VIRY-CHATILLON (91170)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 003 1
- 27- Le site Epinay-sur-Orge
Centre Commercial « La Prairie du Rossay » à EPINAY-SUR-ORGE (91360)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 027 0
- 28- Le site Breuillet
5, rue du Buisson Rondeau à BREUILLET (91650)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 973 6

- 29- Le site Etrechy
3 à 7 rue du Moulin à Vent à ETRECHY (91580)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 975 1
- 30- Le site Orsay
25, rue de Paris à ORSAY (91400)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 038 7
- 31- Le site Longpont – centre commercial des Echassons
6, voie du Mort Ru à LONGPONT-SUR-ORGE (91310)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 104 7
- 32- Le site Montlhery
16, rue de la Chapelle à MONTLHERY (91310)
Site pré-analytique et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 105 4
- 33- Le site La Norville
62, avenue Salvador Allendé à LA NORVILLE (91290)
Site pré-analytique et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 997 5
- 34- Le site Bretigny Gare
2, place Frédéric Garcia Lorca à BRETIGNY-SUR-ORGE (91220)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 976 9
- 35- Le site Ris Clinique
8, rue du Clos à RIS-ORANGIS (91130)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 163 3
- 36- Le site Athis-Mons
28, avenue Jules Vallès à ATHIS-MONS (91200)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 164 1
- 37- Le site Etampes
12, avenue de la Libération à ETAMPES (91150)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 974 4
- 38- Le site Limours
22, route de Chartres à LIMOURS EN HUREPOIX (91090)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 968 6
- 39- Le site Ballancourt
33, rue de la Papeterie à BALLANCOURT-SUR-ESSONNE (91610)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 094 0
- 40- Le site Marolles
7, Grande Rue à MAROLLES-EN-HUREPOIX (91630)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 095 7

- 41- Le site les Ulis
 Résidence Windsor - 2-4, avenue de Provence à LES ULIS (91940)
 Site pré-post analytique
 N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 145 0
- 42- Le site Antony du Bois de Verrières
 Hôpital Privé d'ANTONY - 1A, rue Velpeau à ANTONY (92160)
 Ouvert au public
 Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (sérologie infectieuse, bactériologie (examens directs), parasitologie-mycologie (diagnostic biologique du paludisme), biologie de la reproduction (spermologie diagnostique, activités biologiques d'assistance médicale à la procréation)
 N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 789 3
- 43- Le site Antony
 8, avenue Aristide Briand à ANTONY (92160)
 Site pré-post analytique
 N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 669 7
- 44- Le site Le Plessis-Robinson
 1, bis avenue Charles de Gaulle à LE PLESSIS-ROBINSON (92350)
 Site pré-post analytique
 N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 793 5
- 45- Le site Bourg-La-Reine
 123, avenue du Général Leclerc à BOURG-LA-REINE (92340)
 Site pré-post analytique
 N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 791 9
- 46- Le site Cachan
 13, avenue de la Division Leclerc à CACHAN (94230)
 Site pré-post analytique
 N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 112 4
- 47- Le site la Roseraie
 43, rue Jean Jaurès à L'HAY-LES-ROSES (94240)
 Site pré-post analytique
 N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 114 0
- 48- Le site Ivry-sur-Seine
 5, promenade Venise Gosnat à IVRY-SUR-SEINE (94200)
 Site pré-post analytique
 N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 113 2
- 49- Le site Thiais
 Hôpital Privé de THIAIS - 112, avenue du Général de Gaulle à THIAIS (94320)
 Ouvert au public
 Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (virologie)
 N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 000 454 2
- 50- Le site Le Kremlin Bicêtre
 110, avenue de Fontainebleau à LE KREMLIN BICÊTRE (94270)
 Site pré-post analytique
 N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 135 5

51- Le site Villeneuve-Saint-Georges - Gare
2ter, rue de Verdun à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 098 5

52- Le site de Villeneuve-Saint-Georges
Clinique de Villeneuve-Saint-Georges
45 bis rue de Crosne à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190)
Ouvert au public
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie) et de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 138 9

Les **cinquante-trois** biologistes médicaux associés exerçant dans le laboratoire de biologie médicale, dont trois biologistes coresponsables, sont les suivants :

1. Monsieur Abdelkader MERAH, Président et biologiste coresponsable, pharmacien
2. Madame Laïla SEHBANI WATESCHOOT, Directeur général et biologiste coresponsable, pharmacien
3. Monsieur Marc VAN DE LOO, Directeur général et biologiste coresponsable, médecin
4. Monsieur Philippe SOUS, pharmacien, biologiste médical associé
5. Madame Anne-Marie SOUS, pharmacien, biologiste médical associé
6. Madame Elisabeth FUCHS, pharmacien, biologiste médical associé
7. Madame Béatrice ALVES PEREIRA RICARD, médecin, biologiste médical associé
8. Madame Claire LETOURNEAU, pharmacien, biologiste médical associé
9. Madame Aude LESENNE DEMEULENAERE, pharmacien, biologiste médical associé
10. Madame Estelle LAMAR, pharmacien, biologiste médical associé
11. Madame Lucie BAUER MATTON, pharmacien, biologiste médical associé
12. Monsieur Thomas GANSMANDEL, pharmacien, biologiste médical associé
13. Monsieur Didier MAIREY, pharmacien, biologiste médical associé
14. Madame Hélène DEUFFIC, pharmacien, biologiste médical associé
15. Madame Claire TOMIS, pharmacien, biologiste médical associé
16. Madame Anne BOULANGER, pharmacien, biologiste médical associé
17. Madame Carole ROUSSEAU, pharmacien, biologiste médical associé
18. Madame Anne-Sophie DEFFAIN, pharmacien, biologiste médical associé
19. Monsieur Ahmed HANICHI, pharmacien, biologiste médical associé
20. Madame Gratiela MACOVIEVICI, médecin, biologiste médical associé
21. Madame Kim-Anh KORB, médecin, biologiste médical associé
22. Madame Ioana IONESCU, médecin, biologiste médical associé
23. Madame Madeleine PISTONE, pharmacien, biologiste médical associé
24. Monsieur Yassine YAKOUBI, pharmacien, biologiste médical associé
25. Madame Frédérique LEMANACH-KERGUERIS, médecin, biologiste médical associé
26. Madame Geneviève RIVIERE, pharmacien, biologiste médical associé
27. Madame Françoise TARONI, pharmacien, biologiste médical associé
28. Monsieur Belkacem BOULEFDAOUI, médecin, biologiste médical associé
29. Madame Catherine GRAVEY, pharmacien, biologiste médical associé
30. Monsieur Alihoussen MAMOD, pharmacien, biologiste médical associé

31. Monsieur Frédéric Charles BARAILLES, médecin, biologiste médical associé
32. Madame Alina SURUGIU, médecin, biologiste médical associé
33. Madame Naima BENATMANE, pharmacien, biologiste médical associé
34. Madame Marie SENANT, pharmacien, biologiste médical associé
35. Madame Hayet TOUATI, pharmacien, biologiste médical associée
36. Monsieur Tahar KHITER, pharmacien, biologiste médical associé
37. Monsieur Sébastien LEFRANCOIS, pharmacien, biologiste médical associé
38. Monsieur Michel SALA, médecin, biologiste médical associé
39. Monsieur Quentin MARINO, pharmacien, biologiste médical associé
40. Madame Asma BLEL, pharmacien, biologiste médical associé
41. Madame Emilie DELAPLACE, pharmacien, biologiste médical associé
42. Madame Sonia LAOUIRA CHERAIT, pharmacien, biologiste médical associé
43. Monsieur Helmi M'KADA, pharmacien, biologiste médical associé
44. Madame Leila BOUCHENE, pharmacien, biologiste médical associé
45. Monsieur Wagame Joseph BENGA, pharmacien, biologiste médical associé
46. Madame Jinane DOUMAT, pharmacien, biologiste médical associé
47. Madame Ikram JMAL, médecin, biologiste médical associé
48. Monsieur Bernard PIQUERAS, médecin, biologiste médical associé
49. Monsieur Adama SOUMAORO, médecin, biologiste médical associé
50. Madame Audrey RAOELINA, pharmacien, biologiste médical associé
51. Madame Catherine MANCY, pharmacien, biologiste médical associé
52. **Monsieur Baptiste HOMMERIL, pharmacien, biologiste médical associé**
53. **Monsieur Patrice HERISSON, pharmacien biologiste médical associé**

Les biologistes médicaux non associés sont les suivants :

1. Madame Claire PUECH
2. Madame Pascale JACQUEMIN
3. Madame Sylvie FOURNIER
4. Madame Gabrielle MACHADO
5. Madame Christel LABLACHE
6. Madame Hafida MEZANI.

La répartition du capital social de la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » et des droits de vote est la suivante :

Associés	Nombre d'actions	Droits de vote	Droits de vote en %
Patrice HERISSON	2	2 799	1,73%
Philippe SOUS	1	1 400	0,86%
Anne-Marie SOUS	1	1 400	0,86%
Elisabeth FUCHS	1	1 400	0,86%
Béatrice ALVES PEREIRA RICARD	1	1 400	0,86%
Laïla SEHBANI WATERSCHOOT	1	1 400	0,86%
Claire LETOURNEAU	1	1 400	0,86%

Aude LESENNE DEMEULENAERE	1	1 400	0,86%
Estelle LAMAR	1	1 400	0,86%
Lucie BAUER MATTON	1	1 400	0,86%
Thomas GANSMANDEL	1	1 400	0,86%
Didier MAIREY	1	1 400	0,86%
Sébastien LEFRANCOIS	1	1 400	0,86%
Hélène DEUFFIC	1	1 400	0,86%
Claire TOMIS	1	1 400	0,86%
Anne BOULANGER	1	1 400	0,86%
Carole ROUSSEAU	1	1 400	0,86%
Anne-Sophie DEFFAIN	1	1 400	0,86%
Ahmed HANICHI	1	1 400	0,86%
Gratiela MACOVIEVICI	1	1 400	0,86%
Kim-Anh THANG-KORB	1	1 400	0,86%
Ioana IONESCU	1	1 400	0,86%
Maddeleine PISTONE	1	1 400	0,86%
Yassine YAKOUBI	1	1 400	0,86%
Frédérique LEMANACH-KERGUERIS	1	1 400	0,86%
Geneviève RIVIERE	1	1 400	0,86%
Françoise TARONI	1	1 400	0,86%
Belkacem BOULEFDAOUI	1	1 400	0,86%
Catherine GRAVEY	1	1 400	0,86%
Alihoussen MAMOD	1	1 400	0,86%
Frédéric Charles BARAILLES	1	1 400	0,86%
Alina SURUGIU	1	1 400	0,86%
Marc VAN DE LOO	2	2 799	1,73%
Naima BENATMANE	1	1 400	0,86%
Marie SENANT	1	1 400	0,86%
Hayet TOUATI	1	1 400	0,86%
Tahar KHITER	1	1 400	0,86%
Michel SALA	1	1 400	0,86%
Quentin MARINO	1	1 400	0,86%
Emilie DELAPLACE	1	1 400	0,86%
Asma BLEL	1	1 400	0,86%
Sonia LAOUIRA CHERAIT	1	1 400	0,86%
Helmi M'KADA	1	1 400	0,86%
Abdelkader MERAH	5	6 998	4,32%
Leila BOUCHENE	1	1 400	0,86%
Wagame Joseph BENGA	1	1 400	0,86%
Jinane DOUMAT	1	1 400	0,86%
Ikram JMAL	1	1 400	0,86%
Bernardo PIQUERAS	1	1 400	0,86%
Adama SOUMAORO	1	1 400	0,86%
Audrey RAOELINA	1	1 400	0,86%
Catherine MANCY	1	1 400	0,86%

Baptiste HOMMERIL	1	1 400	0,86%
<i>Sous-total des Associés Professionnels Internes</i>	59	82 596	51%
SELAFA CERBA	58 409	58 409	36,07%
SELAS CERBALLIANCE PARIS et IDF EST	20 930	20 930	12,92%
<i>Sous-total des Associés Professionnels Externes</i>	79 339	79 339	49%
TOTAL	79 398	161 935	100%

- ARTICLE 2^e:** L'arrêté DOS n°2022/3482 du 26 octobre 2022 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « CERBALLIANCE IDF SUD » est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.
- ARTICLE 3^e:** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 4^e:** La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 9 février 2023

La Directrice générale de l'Agence
régionale de santé d'Île-de-France

Par délégation
La directrice du Pôle Efficience

signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-02-21-00001

ARRÊTE N° DOS-2023/604 portant agrément de
la SASU AMBULANCES TRICOLORE (77270
Villeparisis)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2023/ 604

Portant agrément de la SASU AMBULANCES TRICOLERE

(77270 Villeparisis)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2022/066 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 26 juillet 2022, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** le dossier de demande d'agrément présenté par le responsable légal de la SASU AMBULANCES TRICOLERE sise 10, rue Jean Jaurès à Villeparisis (77270) dont le président est Monsieur Phi Long NGUYEN ;

CONSIDERANT l'accord de transfert des autorisations de mise en service, des véhicules de catégorie C type A immatriculé FZ-246-LH et Catégorie D immatriculé FS-699-GG provenant de la société CT AMBULANCES, délivré par les services de l'ARS Ile de France le 24 octobre 2022 ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande d'agrément, des installations matérielles, des véhicules et des équipages, aux dispositions du code de la santé publique et des arrêtés ci-dessus visés relatifs à la composition du dossier d'agrément et fixant les caractéristiques exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur du responsable légal de la société relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

CONSIDERANT les attestations sur l'honneur du responsable légal de la société relative à la conformité des véhicules de transports sanitaires, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SASU AMBULANCES TRICOLORE, sise 10, rue Jean Jaurès à Villeparisis (77270), dont le président est Monsieur Phi Long NGUYEN, est agréée sous le n° ARS-IDF-TS/320 à compter de la date du présent arrêté.
Le garage et le local de désinfection sont situés au 131, chemin du Corps de Garde à Chelles (77500).

ARTICLE 2 : La liste des véhicules et des personnels composant les équipages est précisée en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.
Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 21 février 2023

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France
La Responsable du Service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-02-20-00003

ARRÊTE N° DOS-2023/686 portant retrait
d'agrément de la SARL CT AMBULANCE (77200
Torcy)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2023/686

Portant retrait d'agrément de la SARL CT AMBULANCE

(77200 Torcy)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2022/066 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 26 juillet 2022, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral DDASS/2008/ASP/AMB n°105 en date du 24 juillet 2008 portant agrément de la SARL CT AMBULANCE, sise 30, avenue des Martyrs de Chelles à Chelles (77500) dont le gérant est Monsieur Amnath TESO ;
- VU** l'arrêté n° ARS/2010/ASP/AMB/n°59 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France en date du 13 janvier 2011 portant transfert des locaux, de la SARL CT AMBULANCE du 30, avenue des Martyrs de Chelles à Chelles (77500) au 37, rue du Petit Bois à Torcy (77200) ;
- VU** l'arrêté n° DOSMS-2016-59 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France en date du 13 janvier 2011 suspension d'agrément, de la SARL CT AMBULANCE du 09 mai 2016 à huit heures au 09 juin 2016 à huit heures ;

CONSIDERANT le transfert des autorisations de mise en service rattachées à un véhicule de catégorie C type A de la SARL CT AMBULANCE, immatriculé FZ-246-LH et un véhicule de catégorie D immatriculé FS-699-GG à la société AMBULANCES TRICOLORE, sise 10, rue Jean Jaurès à Villeparisis (77270), dont le président est Monsieur Phi Long NGUYEN ;

CONSIDERANT par conséquent que l'agrément de la SARL CT AMBULANCE est désormais sans objet ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'agrément de la SARL CT AMBULANCE, sise 37, rue du Petit Bois à Torcy (77200), dont le gérant est Monsieur Amnath TESO, est retiré à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 20 février 2023

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-02-20-00002

ARRÊTE N° DOS-2023/688 portant transfert des
locaux de la SARL ASHRAF ayant pour nom
commercial AMBULANCES DES EMBRUNS (78180
Montigny-le-Bretonneux)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2023/688

portant transfert des locaux de la SARL ASHRAF ayant pour nom commercial AMBULANCES DES EMBRUNS

(78180 Montigny-le-Bretonneux)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE- FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2022/066 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 26 juillet 2022, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n° 2011-DT 78/144 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 25 mai 2011 portant agrément, sous le n°78-153 de la SARL ASHRAF ayant pour nom commercial AMBULANCES DES EMBRUNS sise 6, rue Castor à Mantes la Jolie (78200) ayant pour gérant monsieur Achraf DADACHE ;
- VU** l'arrêté n° 13-78-226 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 12 décembre 2013 portant transfert de locaux de la SARL ASHRAF ayant pour nom commercial AMBULANCES DES EMBRUNS du 6, rue Castor à Mantes la Jolie (78200) au 1-3, avenue des Peuples à Montigny-le Bretonneux (78180) ;
- VU** l'arrêté n° 14-78-027 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 03 mai 2014 portant changement de gérance de la SARL ASHRAF ayant pour nom

commercial AMBULANCES DES EMBRUNS ayant pour nouvelle gérante madame Nadia DADACHE ;

VU l'arrêté n° DOS/2018-1948 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 22 octobre 2018 portant changement de gérance de la SARL ASHRAF ayant pour nom commercial AMBULANCES DES EMBRUNS ayant pour nouveau gérant Monsieur Achrafe DADACHE ;

CONSIDERANT l'accord de transfert la SARL ASHRAF, ayant pour nom commercial AMBULANCES DES EMBRUNS, des autorisations de mises en service, des véhicules de catégorie C type A immatriculés EH-352-QS, FB-152-YR et FL-116ER et catégorie A type B immatriculé FR-304-DK délivré par les services de l'ARS Ile-de-France le 10 octobre 2019 ;

CONSIDERANT la demande de modification de l'agrément déposée par le responsable légal de la société relative au transfert des locaux ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande de transfert des locaux aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SARL ASHRAF, ayant pour nom commercial AMBULANCES DES EMBRUNS, est autorisée à transférer ses locaux du 1-3, avenue des Peuples à Montigny-le Bretonneux (78180) au 4, avenue de Bosquets à Montigny-le Bretonneux (78180), à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 20 février 2023

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE